

LES ENQUÊTES DE M. DE MORTAGNE, BOURREAU



Andrea H. Japp
Le Tour d'abandon



Disparitions d'enfants
au Moyen Âge,
le bourreau enquête

Flammarion

LES ENQUÊTES DE M. DE MORTAGNE, BOURREAU

Le Tour d'abandon

Début du XIV^e siècle. Bel homme cultivé et fort riche, Hardouin cadet-Venelle, bourreau, n'a jamais porté sa charge comme un fardeau jusqu'à ce qu'il sangle sur le brasier Marie de Salvin, une innocente. Une quête l'anime depuis : faire vraie justice. Persuadé de l'innocence de Mahaut de Vigonrin, accusée d'avoir empoisonné son beau-père et son mari, il veut tout tenter pour la sauver du bûcher. Mais la destinée de Mahaut est entre les mains du bailli, Louis d'Avre, fraîchement nommé dans cette seigneurie bretonne, alors que la grogne monte dans le royaume après le renchérissement de la monnaie royale.

Pire : d'étranges méfaits surviennent. Des enfants confiés aux tours d'abandon de la ville disparaissent, deux jeunes femmes sont assassinées et un garçonnet est tué en pleine forêt... Louis d'Avre demande l'aide d'Hardouin. Certain que justice ne sera rendue à l'identique à deux servantes trépassées et à la maîtresse installée d'un noble jouissant de puissantes protections sauf s'il s'en mêle, il accepte.

M. Justice de Mortagne ne reculera devant rien, ni la férocité, ni la ruse, ni l'amour, ignorant que le plus blessant des trois n'est pas celui qu'il croit.

Andrea H. Japp, reine du roman policier et historique, est l'auteur de nombreux best-sellers. Le Tour d'abandon est le troisième opus de sa série médiévale Les Enquêtes de M. de Mortagne, bourreau.

Flammarion

Le Tour d'abandon

DU MÊME AUTEUR

- La Bostonienne*, Éditions du Masque, 1991.
Elle qui chante quand la mort vient, Éditions du Masque, 1993.
La Petite Fille au chien jaune, Éditions du Masque, 1993.
Meurtres sur le réseau, Éditions du Masque, 1994.
La Femelle de l'espèce, Éditions du Masque, 1996 ; Le Livre de Poche, 1997.
La Parabole du tueur, Éditions du Masque, 1996.
Le Sacrifice du papillon, Éditions du Masque, 1997 ; Le Livre de Poche, 1999.
Autopsie d'un petit singe, Éditions du Masque, 1998.
Histoires masquées : Alien Base, Hachette jeunesse, 1998.
Le Septième Cercle, Flammarion, 1998 ; J'ai lu, 1999.
Dans l'œil de l'ange, Éditions du Masque, 1998.
Délires en noir (avec Thierry Hoquet et Romain Mason), Éditions du Masque, 1998.
La Voyageuse, Flammarion, 1999 ; J'ai lu, 2001.
La Raison des femmes, Éditions du Masque, 1999.
Entretiens avec une tueuse, Éditions du Masque, 1999 ; Le Livre de Poche, 2001.
Le Silence des survivants, Éditions du Masque, 1999 ; Le Livre de Poche, 1999.
Intégrale, Volume I, Éditions du Masque, 2000.
Et le désert..., Flammarion, 2000 ; J'ai lu, 2002.
Petits meurtres entre femmes, inédit, J'ai lu, 2001.
Le Ventre des lucioles, Flammarion, 2001 ; J'ai lu, 2002.
De l'autre, le chasseur, Éditions du Masque, 2002.
La Dormeuse en rouge et autres nouvelles, J'ai lu, coll. « Librio noir », 2002.
Portrait de femmes de tueur (avec Katou), EP Éditions, 2002.
Le Denier de chair, Flammarion, 2002 ; J'ai lu, 2004.
Contes d'amour et de rage, Éditions du Masque, 2002.
Un violent désir de paix, Éditions du Masque, 2003 ; Le Livre de Poche, 2006.
Le Syndrome de Münchhausen (avec Katou), EP Éditions, 2003.
La Saison barbare, Flammarion, 2003 ; J'ai lu, 2005
Enfin un long voyage paisible, Flammarion, 2005.

(suite en fin d'ouvrage)

Andrea H. Japp

Le Tour d'abandon

Les Enquêtes de M. de Mortagne, bourreau

Flammarion

© Flammarion, 2014.
ISBN : 978-2-0813-3460-1

LISTE DES PERSONNAGES PRINCIPAUX

À Mortagne-au-Perche :

HARDOUIN CADET-VENELLE, dit M. Justice de Mortagne :
bourreau.

BERNADINE : sa servante, veuve de bourreau.

ARNAUD DE TISANS : sous-bailli de Mortagne.

À Nogent-le-Rotrou ou alentours :

ANTOINE MÉCHAUD : mire de la ville.

BLANCHE : sa belle-fille, veuve.

MAÎTRESSE HASE : aubergiste de la Hase Guindée.

GUY DE TRAIS : ancien bailli de Nogent-le-Rotrou.

ÉNORA DE TRAIS : épouse de Guy de Trais.

LOUIS D'AVRE : nouveau bailli de Nogent-le-Rotrou.

BÉATRICE DE VIGONRIN : baronne mère.

MAHAUT DE VIGONRIN, née Leu de Cérainville : sa belle-
fille, baronne.

AGNÈS DE MALEGNEUX : fille de Béatrice.

EUSTACHE DE MALEGNEUX : mari d'Agnès.

ADÈLE : maîtresse intallée d'Eustache de Malegneux.

À Bellême :

ALBERT DE CLAIREMONTAINE : sous-bailli.

LE TOUR D'ABANDON

BENOÎT LAMBERT : premier secrétaire du sous-bailli.

En l'abbaye des Clairets :

CONSTANCE DE GAUSBERT : mère abbesse, tante de Mahaut de Vigonrin et de Marie de Salvin, exécutée par M. Justice de Mortagne.

Personnages historiques :

PHILIPPE LE BEL, CLÉMENT V, GUILLAUME DE NOGARET, ÉTIENNE BARBETTE (grand officier voyer¹ de Paris), CATHERINE DE COURTENAY, ISABELLE DE VALOIS, CHARLES DE VALOIS, ARTHUR II DE BRETAGNE, le futur JEAN III DE BRETAGNE.

1. Officier préposé à la police des chemins et des rues et chargé de l'administration des voies publiques.

RÉSUMÉ DES VOLUMES PRÉCÉDENTS

Le Brasier de Justice :

XIV^e siècle. Hardouin cadet-Venelle, dit M. Justice de Mortagne, la belle trentaine, fortuné et éduqué, ne s'est jamais posé de questions sur son office de bourreau, hérité de son père et de son grand-père. Sa condition de paria rejeté de tous, méprisé mais craint, lui est assez indifférente. Après tout, lui ne condamne pas, se contentant d'exécuter les sentences de tortures ou de mort prononcées par d'autres, notamment Arnaud de Tisans, sous-bailli de Mortagne. Aussi ligote-t-il sans atermoiements la jeune et ravissante Marie de Salvin au bûcher de justice, afin qu'elle soit brûlée vive. Marie a affirmé avoir été violée par un nobliau, Jacques de Faussay. Un duel judiciaire¹ a été exigé par le mari, Charles de Salvin, au cours duquel ce dernier a péri. Dieu a jugé. Marie a donc menti, ternissant la réputation de Faussay et envoyant son époux au trépas.

Quelques jours plus tard, Hardouin entend dans une auberge un Jacques de Faussay enivré se vanter en termes graveleux du viol. La vie de M. Justice de Mortagne bascule. Combien d'innocents a-t-il torturés et tués sur ordre, lui qui ne se souvient ni des noms ni des visages de ceux dont il a

1. Le vainqueur était déclaré innocent, le vaincu coupable.

orchestré l'agonie ? Le gentil fantôme de Marie investit ses jours et ses nuits. Hardouin cadet-Venelle n'a plus qu'une obsession, faire vraie justice.

C'est alors qu'Arnaud de Tisans, poussé par des raisons largement politiques, lui propose d'enquêter sur deux affaires, dont l'une à titre posthume. La jeune simple Évangeline, tourmentée et exécutée par Hardouin, a-t-elle véritablement assassiné sa maîtresse à coups de hachette ? Surtout et étrangement, messire de Tisans s'inquiète de disparitions de petits miséreux de Nogent-le-Rotrou que l'on retrouve quelques jours plus tard, effroyablement torturés, violés et assassinés. Mais pourquoi un tel intérêt du sous-bailli de Mortagne, partie de l'apanage de Mgr Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, pour une seigneurie bretonne, certes fort prospère ? Bien que non dupe, M. Justice de Mortagne accepte de l'aider à une condition : la tête de Jacques de Faus-say et l'honneur restitué à Mme Marie de Salvin. Hardouin trouve la véritable réponse aux deux sanglantes affaires et rend justice d'implacable manière, épargnant à messire de Tisans de redoutables retombées politiques.

Alors qu'il enquête en Nogent-le-Rotrou, Hardouin est témoin d'une scène, miracle ou mirage. Marie de Salvin, le fantôme qui a investi son existence entière depuis des semaines, est traînée par les rues, enchaînée derrière deux gens d'armes à cheval. Il apprend bien vite que l'accusée d'empoisonnements multiples, qui ressemble comme une jumelle à Marie, se nomme Mahaut, baronne de Vigonrin.

En ce sang versé :

Une sorte de cordialité prudente naît entre Hardouin cadet-Venelle et Arnaud de Tisans.

M. Justice de Mortagne n'a plus qu'une urgence : rencontrer cette jeune femme accusée d'enherbements. Elle aurait empoisonné son beau-père, son époux – tous deux François de Vigonrin – et tenté d'occire son jeune fils Guillaume. Sa


RÉSUMÉ DES VOLUMES PRÉCÉDENTS

mère d'alliance, Béatrice de Vigonrin, aidée de sa fille Agnès de Malegneux, a retrouvé de la poudre de plomb dans le psautier de Mahaut. Hardouin apprend que la jeune femme n'est autre que la cadette de Marie de Salvin. Son unique but se résume alors à la sauver de sa geôle après avoir permis qu'elle soit lavée de tout soupçon.

Mais le soudain décès d'Henriette de Tisans, fille aînée de messire Arnaud, moniale en la très puissante abbaye des Clai-rets, s'en mêle. La religieuse, vantée pour sa foi rigoureuse et son intelligence, a été retrouvée étranglée à la porterie principale du monastère. Par respect pour le terrible chagrin du sous-bailli de Mortagne, Hardouin accepte de l'aider puisqu'il devient vite évident qu'Henriette a été assassinée par un étranger à l'abbaye qui a maladroitement tenté de faire croire à un meurtre crapuleux. Le lourd passé d'une femme se dévoile, en dépit du peu de collaboration de Mme Constance de Gausbert, mère abbesse et cousine du pape, qui ne semble guère désireuse de voir la vérité éclater. Craint-elle de fâcheuses répercussions politiques, elle aussi, alors que le roi exige du nouveau pape Clément V, dont il a partiellement financé l'élection, des marques de gratitude qui tardent à se manifester ?

I

Nogent-le-Rotrou, novembre 1305

 a nuit étoilée était assez douce pour la saison, après l'implacable sécheresse de printemps et d'été, semblable à celle de l'an échu. Cette année encore, les moissons avaient été très médiocres.

La puterelle¹ d'un certain âge, à moins qu'elle n'exerçât profession de makerele², avait quitté son faubourg de bordes³ en discrétion, jetant sur ses épaules un mantel⁴ sombre afin de dissimuler les vêtements de couleurs criardes qui la signalaient comme fillette commune, une obligation. Elle avait rabattu sa capuche pour que nul ne voie qu'elle se promenait en cheveux, l'absence de voile ou de bonnet insistant sur le fait qu'elle faisait commerce de charme.

Elle traversa d'un bon pas la ville, tête baissée, frôlant parfois le coutelas pendu à sa ceinture, afin de se rassurer. Elle fila le long de la rue Charronnerie et déboucha dans la rue

1. Puterelle, fillette commune, fille de joie, autant de synonymes de « prostituée ».

2. Maquerelle. Du néerlandais *makeln* « trafiquer » et *makelare* « intermédiaire, courtier ».

3. En ancien français « cabane de planches ». Dès 1200, le terme a pris sa signification actuelle de « bordel », situé dans des quartiers mal famés.

4. Sorte de longue cape.

d'Orée qui traversait Bourg-le-Comte¹, créé par Rotrou II deux siècles plus tôt afin d'y loger ses officiers et hauts personnages de cour, expliquant la richesse manifeste de ses bâtis. Un lieu où mieux valait qu'elle ne soit pas repérée par les gens d'armes du bailli puisqu'on ne tolérait leur occupation que si elle restait discrète et circonscrite aux maisons lupanardes² du quartier ruffian³.

Enfin, elle aperçut son but, Notre-Dame-des-Marais⁴, la plus belle église paroissiale de la ville, une des plus importantes également ainsi qu'en attestait un pouillé⁵ récent.



Elle lutta contre son envie de se précipiter, n'ignorant pas qu'elle risquait alors d'attirer l'attention d'un mendiant tassé sous un porche ou d'un promeneur tardif rentrant chez lui. Une indiscretion l'avait avertie qu'elle trouverait ce qu'elle cherchait, cette nuit.

Quelle magnifique coïncidence dans laquelle elle voulait voir un signe du ciel, puisque son projet avait vu le jour en Notre-Dame-des-Marais, lors qu'elle attendait en retrait, derrière un large pilier, pour se confesser, ou du moins montrer à Dieu qu'elle regrettait le tour pris par sa vie. Si elle en jugeait par les quelques bribes de phrases qu'elle avait pu

1. Qui correspond à l'actuel quartier du Pâty, autrefois appelé « Pâquis ».

2. Lupanar, du latin *lupa*, « louve ». Les prostituées romaines imitaient le hurlement de l'animal pour se signaler à leurs clients.

3. À l'origine « souteneur » puis vaurien. Il s'agissait des quartiers mal-famés.

4. Construite au XI^e siècle, détruite en 1789, il n'en reste plus rien aujourd'hui.

5. Dénombrement avec état de tous les bénéfiques d'une abbaye, d'une paroisse, etc. Celui-ci date de 1272 et mentionne 420 paroissiens, la classant deuxième paroisse de la ville de Nogent-le-Rotrou.

saisir au vol, une somme rondelette l'attendait. Une jeune femme agenouillée, séparée du prêtre assis par un mince paravent¹, avait avoué sa terrible faute. Ni l'un ni l'autre n'avait soupçonné la présence d'une tierce personne.

Elle gravit à la hâte les marches du porche principal de l'église et se rencogna dans l'ombre de la porte menant au narthex. Il s'écoula bien moins de temps qu'elle ne l'avait craint. La jeune femme vêtue comme une servante de maison bourgeoise parut, cachée par la pénombre de la rue. Elle portait une robe de serge de laine bleue, protégée de surmanches² plus foncées et d'un tablier. Ses cheveux très blonds dépassaient d'un bonnet empesé. Lorsqu'elle approcha, la femme tassée dans l'ombre vit qu'elle sanglotait, serrant les lèvres pour que nul n'entende son terrible chagrin. Une pensée presque tendre lui traversa l'esprit : ma pauvre petite, ni toi ni moi n'avons choisi. Elle se défendit de l'espèce d'émotion qui montait en elle. Eh quoi ? Ainsi allait le monde.

La jeune femme contourna l'église, disparaissant à sa vue. La puterelle patienta jusqu'à ce qu'elle resurgisse quelques minutes plus tard, courant presque, étouffant ses sanglots de sa main plaquée sur sa bouche.

La nuit la happa au bout de la rue.



La puterelle se leva, descendit les quelques marches et longea l'épais mur de pierres de Notre-Dame-des-Marais. Elle s'immobilisa devant une niche fermée d'un panneau de bois sur lequel était gravé : *Pueri inventi, laissés en la grâce de*

1. Le confessionnal tel que nous le connaissons n'apparaît qu'au XVI^e siècle. On se confessait à genoux devant le prêtre ou séparés par une mince cloison ou un rideau.

2. On les a portées jusqu'au XX^e siècle. En tissu ou en épais cuir selon les métiers, leur fonction était de protéger bras et vêtements.

LE TOUR D'ABANDON

Notre-Dame, très sainte. Le tour d'abandon¹. Elle réprima un rire sarcastique. « Enfants retrouvés » ? Quel lamentable baume. Quoique... après tout... Elle ouvrit le panneau et récupéra le nourrisson âgé de quelques jours, endormi après la dernière tétée offerte par sa très jeune mère.

Un vrai sourire lui vint lorsqu'elle le détailla. Divin Agneau ! qu'il était gracieux, et propre comme un sou neuf, avec ses mains si minuscules et déjà parfaites, fermées en poing. Quoi de plus émouvant que les mains d'un enfant ?

Prenant la direction opposée, elle s'enfonça dans la nuit, serrant son précieux fardeau contre sa poitrine.

1. Ces tours d'abandon, que l'on revoit aujourd'hui sous des formes plus modernes, se sont répandus en Europe du XII^e au XIX^e siècle. Le pape Innocent III (1160-1216, élu pape en 1198) les fit installer en Italie pour enrayer les innombrables infanticides. Saint Vincent de Paul les généralisa à Paris, en 1638, pour les mêmes raisons.

II

Nogent-le-Rotrou, décembre 1305



ne neige fine mais têtue, si froide que les minuscules flocons brûlaient la peau en fondant, tombait depuis le soir échu.

La ville s'était claquemurée quelques heures plus tôt, livrant ses rues aux gueuleries avinées mais sporadiques des habitués de tavernes, aux furtives allées et venues des clients de maisons bordeleuses – faisant commerce de plaisirs de chair à la fin de la rue Saint-Ladre ou de la rue Charronnerie. À quelques inévitables gredins coupe-bourses à l'affût d'un pigeon à plumer, aussi, sans oublier les miséreux ren-cognés sous les porches dans le vain espoir de se protéger du froid.

Bourgade d'assez belle importance, aisée de son négoce qui allait bon train, Nogent-le-Rotrou n'avait rien d'un coupe-gorge, du moins si l'on n'allait pas tenter l'aventure dans ses faubourgs les plus éloignés, lot de toute ville prospère. Cependant, ceux qui s'y risquaient n'ignoraient rien des périls qu'ils y couraient.

Une silhouette emmitouflée dans un mantel de piètre qualité, la capuche rabattue bas, sortit du courtil¹ arrière d'une

1. Petit jardin. La plupart des maisons du Moyen Âge en possédaient un qui servait à la production de nourriture en général.

maisonnette du Bourg-Neuf¹. L'écho sourd de ses pieds chaussés de socques², à peine amorti par la mince couverture neigeuse, troubla le silence de la nuit. Le torse incliné, sans doute pour protéger son visage de la morsure obstinée des flocons, la silhouette avança à grands pas, une buée d'effort environnant sa tête au rythme de son souffle.

Jetant de fréquents regards à droite et à gauche pour s'assurer que nul ne la suivait, ni ne devinerait son occupation de l'instant, elle parvint enfin au coin des rues Gloriette et Charronnerie, où s'élevait la chapelle Saint-Jacques-de-l'Aumône³. La silhouette parut hésiter, fit mine de rebrousser chemin, et un profus nuage de buée s'échappa de sa gorge comme elle poussait un soupir de désolation.

Elle contourna l'édifice et s'approcha du tour, nouvellement ménagé dans le mur, sous un vitrail représentant une Vierge à l'Enfant. Elle en tira l'épais volet et demeura là, immobile dans le froid glacial, ne sachant à l'évidence que faire. La paille qui tapissait le fond de la niche était fraîche et sans souillure. Dans un coin, un carré taillé dans une vieille couverture avait été roulé. Encore une hésitation, puis un haussement d'épaules. La silhouette rejeta un pan de son mantel dans son dos et déposa sur le petit lit de paille l'enfant, âgé de quelques semaines, paisiblement endormi. Enveloppé d'une épaisse couverture, il souriait dans son sommeil, de fragiles bulles de salive naissant aux commissures de ses lèvres. Une fièvre saisit la silhouette qui rabattit vivement le volet du tour d'abandon. Inutile de tirer la chaîne de la clochette pour avertir un moine, au risque de se faire repérer. Vigiles* ne tarderaient plus. Comme à chaque aube, le tour

1. Le bourg le plus « récent » de Nogent-le-Rotrou, datant du XII^e siècle, à vocation économique. On y trouvait donc de nombreux commerces.

2. Chaussures à semelles de bois.

3. Chapelle de l'hôtel-Dieu, dont la vocation était de recueillir les indigents, bâtie dans la seconde moitié du XII^e siècle, par Rotrou IV.

serait actionné et l'enfant recueilli. On découvrirait alors sous ses langes le petit crucifix de bois, indiquant qu'il avait été baptisé¹.

La silhouette s'enfuit presque, les pans de son mantel claquant contre ses jambes.



Essoufflée, ce que ne justifiait pas sa seule course, elle s'immobilisa une cinquantaine de toises* plus loin. Mue par une sorte de frénésie, elle rebroussa chemin et fonça vers la chapelle Saint-Jacques-de-l'Aumône, juste à temps pour apercevoir une forme engoncée sous des couches d'épais vêtements, qui tenait le nourrisson dans les bras.

— Lâche-la ! intima la silhouette en rejetant sa capuche qui dévoila un bonnet empesé de servante. Qu'ec' tu crois qu'tu fous ? Rends-la-moi ! L'est point ta tienne !

La femme encore jeune se rua vers l'inconnu pour récupérer l'enfançonne. L'autre, le visage noyé par l'obscurité environnante, la plaqua contre son torse, hochant la tête en signe de dénégation, déclarant d'une voix plate :

— Tu l'as abandonnée. Elle est à moi. Décampe, la femme, avant que la bile m'échauffe.

— Rends-la-moi, ou j'beugle à ameuter l'voisinage, feula la servante, maintenant hors d'elle et prête à l'affrontement.

Toutes griffes dehors, elle chargea, fermement décidée à lui arracher la peau du visage.

Elle ne vit pas la main libre de l'autre descendre d'un geste preste vers la ceinture de ses braies², ni la dague sortir de

1. Rappelons qu'après avoir été oints dès la naissance, les enfants étaient baptisés à quelques jours, la mortalité infantile étant considérable.

2. Sorte de caleçon ample que portaient les hommes du peuple depuis le temps des Gaulois. Nous en avons conservé « débraillé ».

son fourreau. Elle se jeta en avant de tout son poids, espérant déséquilibrer son adversaire et récupérer l'enfançonne. Une chose très dure, très froide fendit sans peine son vêtement. Elle recula de deux pas, découvrit le manche ciselé de l'arme fichée juste au niveau de son cœur. Une effroyable douleur explosa dans sa poitrine et elle s'écroula à genoux dans un ultime gémissement.

L'autre se baissa, l'enfançonne toujours plaquée contre son torse, et récupéra d'un geste sec sa dague avant d'en essayer la lame acérée sur les vêtements de sa victime, regrettant :

— Un trépas bien inutile. D'autant qu'il s'agit d'une fille. Dommage.

Le nourrisson émit des gargouillements ensommeillés, fronçant son minuscule nez, fragile comme un pétale de rose.

— Allons, allons, rends-toi bien vite. Nous serons bientôt au chaud. Rien de grave n'est survenu.

S'enfonçant dans la nuit, l'adulte sourit au nourrisson en murmurant :

— *Pueri inventi*, gestes à la rue, habandonnez et délaissez soubz les portaulx des églises¹, n'est-ce pas ? Bah, on s'en remet, je te l'affirme !

Essuyant du doigt une larme de sommeil qui perlait aux paupières de l'enfançonne, la forme environnée d'ombres chantonna :

C'est le mai, joli mai,
C'est le joli mois de mai.
En revenant dedans les champs,
En revenant dedans les champs,
Avons trouvé les blés si grands,

1. Enfants retrouvés (découverts), jetés à la rue, abandonnés et délaissés sous les portails d'églises. La phrase qui accompagnait ces enfants récupérés par les institutions.

NOGENT-LE-ROTRON, DÉCEMBRE 1305

Et l'aubépine fleurissant.

C'est le mai.

Madame nous vous remercions,

Madame nous vous remercions,

De vos bontés, de votre argent,

C'est pour la Vierge et pour l'Enfant,

C'est le mai.



En cette nuit dont certains affirmeraient qu'elle avait été la plus glaciale de longtemps, cinq nouveau-nés furent abandonnés, dont trois que l'on découvrit morts de faim ou de froid au petit matin¹. Nul ne se douta qu'il y en avait eu un sixième. D'ailleurs, nul ne s'en préoccupa.

Une saison paisible pour les bourreaux des alentours puisque l'une de leurs obligations consistait à repêcher les nouveau-nés, voire les avortons noyés dans les cours d'eau ou les putels² voisins, gelés par l'hiver³.

1. Durant l'hiver particulièrement rigoureux de 1420-1421, on dénombrait chaque matin jusqu'à trente bébés abandonnés, morts de froid ou de faim dans les rues de Paris.

2. Ou « merderons », grandes fosses septiques à ciel ouvert qui recueillaient les déjections humaines.

3. Les infanticides, « crimes de femmes », étaient si nombreux, que hormis « l'invention » des tours d'abandon, on finit par voter des lois spécifiques pour les juger. La peine encourue était la mort. La misère, la naissance presque chaque année d'un enfant supplémentaire que les familles ne parvenaient plus à nourrir sont à blâmer. S'y ajoutait une vision de l'enfant très différente de la nôtre, puisque tant périssaient « naturellement » en bas âge.

III

Nogent-le-Rotrou, décembre 1305

Dardouin cadet-Venelle de son véritable nom, Maître de Haute Justice de Mortagne-au-Perche, décida de se lever. Le froid perçant de cette aube tardive pénétrait dans sa chambre par les interstices des volets et de la peau huilée rabattue afin d'obstruer la fenêtre. Maîtresse Hase¹, propriétaire de l'auberge de la Hase Guindée, sise rue des Poupardières, venait de descendre afin d'allumer le feu dans la grande cheminée de la salle. Il aimait bien cette veuve charpentée, d'assez haute taille, une maîtresse femme portant chausses². L'aubergiste se montrait intelligente et fine. Sur-tout, elle comprenait fort bien que si ses habitués ne dédaignaient pas les cancaneries, voire les pesteries sur voisins ou familiers, ils lui tiendraient rigueur de toute indiscretion à leur sujet. La Hase Guindée était un établissement familial, une de ces auberges de voisinage dans laquelle il ne faisait pas bon se saouler ni beugler. Les femmes pouvaient s'y attabler sans craindre que des hommes de piètres manières les offensent d'obscénités ou de gestes déplacés. Conséquence de cette tenue bon enfant, elle était boudée³ par les vendeurs

1. Les taverniers étaient nommés d'après leur enseigne.

2. Équivalent de « porter le pantalon ».

3. De *boud*, en vieux français, « gonflement mécontent des joues ».

en déplacement qui savaient ne pouvoir y profiter d'accommodements de beuveries ou de délassement d'une nuit. Une aubaine pour Hardouin qui y gîtait lorsqu'il séjournait en Nogent-le-Rotrou. Les voyages de famille étant rares, il était presque assuré de ne pas devoir partager l'étage des chambres avec de bruyants commerçants ou de riches fermiers en tournée, bref une clientèle qui aime à discuter au soir devant un cruchon. Sa semi-clandestinité en ce lieu lui seyait. Elle lui épargnait de mentir en réponse aux questions. Ainsi, maîtresse Hase le prenait pour un négociant fortuné. Du moins le croyait-il.



L'écoeurement le disputait en lui à l'incertitude à la pensée d'Henriette de Tisans, fille aînée et adorée du sous-bailli de Mortagne, moniale aux Clairets*, assassinée, ou plus exactement exécutée. Une étrange diseuse¹, fausse mendicante, leur avait appris, à Arnaud de Tisans et lui-même, qu'Henriette avait noyé sa jeune sœur Hermione par jalousie amoureuse, afin de l'empêcher de rejoindre les bras aimants du jeune homme qu'elle-même convoitait². Pourtant, cadet-Venelle avait senti qu'une partie du mystère expliquant le meurtre de la religieuse lui échappait, justifiant sa visite de l'hier en l'abbaye de femmes.

Il avait juré à Mme Constance de Gausbert, mère abbesse, touchant de sa main le crucifix qu'elle lui présentait, de garder jusque dans la tombe le secret qu'elle renâclait à lui confier. Des mots effroyables, rapportant une haine malsaine,

1. Le terme désignait les devineresses, les diseuses de bonne aventure et autres.

2. *Les Enquêtes de M. de Mortagne, bourreau, En ce sang versé*, tome II, Flammarion, 2012.

une morgue démesurée, une insondable sécheresse de cœur étaient alors sortis de la bouche de cette petite femme menue, si frêle qu'elle évoquait un timide moineau des roches, si forte et puissante qu'elle tenait à bout de bras un des plus prestigieux monastères de femmes du royaume et avait privilège de seigneur sur ses terres. Glacée, Mme de Gausbert avait brossé l'effarant portrait de l'une de ses filles préférées, qu'elle comptait proposer à sa succession d'abbesse, avant de la découvrir aussi traîtresse et manigancière qu'une maudite. Elle refusait qu'Arnaud de Tisans apprenne jamais le secret par elle détenu, par charité et respect pour cet homme intègre en dépit de sa position. Ledit secret devait plonger l'exécuteur dans la consternation. Henriette tenait un carnet honteux, dans lequel elle accusait la plupart de ses sœurs de blasphèmes ou de déviances de foi, de vices d'âme, de débordements de sens. Selon l'abbesse, que nul n'aurait accusée de complaisance envers l'absolue rigueur de conduite qu'elle exigeait de ses filles et d'elle-même, des peccadilles, un monceau d'exagérations et de fabrications insensées. Des fabrications destinées à nuire, à faire périr sous la Question puisque Henriette de Tisans avait tracé le nom du destinataire du carnet sur sa page de garde : « Au respecté, loué et bienveillant seigneur inquisiteur d'Alençon. »

Mme de Gausbert, soudain implacable, avait ajouté :

— Dans quelques semaines, Henriette de Tisans sera exhumée en grande discrétion et sa dépouille abandonnée au creux de la forêt. Elle ne mérite pas de reposer dans le jardin des Sourires, au côté de sœurs méritantes et aimantes. Ainsi ai-je décidé.

Une sorte d'accablement avait envahi le Maître de Haute Justice lorsqu'il avait pris congé de l'abbesse. Une telle lassitude qu'il n'avait eu cure¹ qu'elle connût sa véritable occupation de bourreau.

1. Du latin *cura*, « soin, souci » dans le sens « d'avoir souci de ». N'en avoir cure : ne pas s'en soucier.

Peu chalaît¹ à M. de Mortagne que le corps d'Henriette fût mis en pièces par les animaux, telle vulgaire charogne. La malfaisante avait péri de la main du frère du jeune homme amoureux d'Hermione. Ce dernier s'était suicidé de désespoir après le trépas de sa promise. Justice des hommes était donc rendue. Cependant, justice de Dieu exigeait que la maudite ne poursuive pas son œuvre de dévastation par-delà la tombe.

Il revit le visage torturé de Tisans, ses joues creusées, presque cirueuses. Il entendit à nouveau sa voix, tendue d'un si douloureux chagrin qu'il avait redouté que des pleurs dévalassent des joues du sous-bailli. Venelle éprouvait maintenant à son endroit une sorte de prudente cordialité. À ce titre, il devait empêcher Arnaud de Tisans d'assumer à lui seul la responsabilité des actes monstrueux commis par sa fille aînée. Henriette, en experte de la manipulation, l'avait berné, dupé comme tous les autres, dont l'abbesse. La faute de ce père aveuglé par sa tendresse se résumait à cela. Hardouin cadet-Venelle ne tolérerait pas que l'insupportable gâchis engloutisse un autre innocent. Mais comment procéder, quels arguments opposer à l'honneur de messire de Tisans, qui souhaitait recevoir la sentence et la punition évitées par Henriette jusqu'à son meurtre ? Arnaud de Tisans devait tolérer que demeure à jamais secrète l'ignominie de sa fille.

La tête lui tourna un peu lorsqu'il se pencha au-dessus de sa cuvette d'ablution pour s'asperger le visage et le torse d'eau glaciale.



Son esprit dérivait. Quelle étrange et impressionnante femme que Mme Constance de Gausbert, veuve de belle

1. Du verbe chaloir, se préoccuper de. Ne nous a laissé que « peu m'en chaut ».

noblesse et lointaine cousine de leur nouveau pape, Clément V*, une parentèle qui avait sans doute favorisé sa nomination à la tête des Claijets, pour le plus grand bien du monastère. Surtout, Mme de Gausbert se révélait être la tante de sang de Marie de Salvin et de Mahaut de Vigonrin. Un sourire effleura ses lèvres, à la musique de ce nom qui lui faisait battre le cœur plus vite. Mahaut, baronne de Vigonrin, née Leu de Cérainville. Pauvre colombe¹, injustement accusée d'avoir enherbé son beau-père, son époux, en plus d'avoir tenté de ravir la vie de son fils. Elle lui avait bouleversé l'âme, lors qu'elle se tenait droite dans la confortable geôle que lui avait attribuée Guy de Trais. Digne et fière en dépit de son abattement, de son incompréhension, une unique terreur l'habitait : savoir son petit Guillaume livré à leurs ennemis, sans sa protection. Pas une fois elle n'avait geint, redouté pour sa propre vie. Seul le futur de son fils la hantait, lui faisant venir les larmes aux yeux.

Pour la millième fois, il revécut l'improbable enchaînement qui l'avait poussé jusqu'à elle. Marie. À l'évidence, Marie de Salvin avait tissé les fils qui le mèneraient vers sa sœur cadette, Mahaut, afin de la sauver. Marie de Salvin qu'il avait ligotée au brasier de justice, ne s'interrogeant jamais sur sa culpabilité. Marie qui, depuis, ne lui avait plus quitté le cœur et l'âme, hantant ses jours et ses nuits, peuplant à elle seule l'aride mais confortable désert qu'avait été la vie de l'exécuteur des hautes œuvres jusque-là. Hardouin cadet-Venelle s'était livré avec délectation à cet envahissement qu'il chérissait plus que tout.

M. Justice de Mortagne la revoyait chaque nuit ou presque. Les pieds nus, vêtue de la robe de burel² des suppliciés, trempée

1. Réputées être réfractaires à la possession démoniaque, les colombes n'ont jamais été accusées lors des procès d'animaux dont était friand le Moyen Âge.

2. Devenu « bure ». Tissu de laine de mauvaise qualité.

dans le soufre afin que le feu l'embrase plus vite, ses cheveux couleur de blé mûr coupés à la hâte. Le souvenir des yeux bleu marine étirés en amande ne le quittait que très occasionnellement.

Alors qu'elle refusait l'offre d'un bandeau d'yeux, elle avait articulé d'un ton de plat mépris :

— Je tiens à vous voir jusqu'à la dernière seconde. Vous, ce prêtre et cette foule. Vous serez le visage de l'ignominie, celui que j'emporte dans la tombe.

Cadet-Venelle n'avait pas cillé. Les injures des condamnés qu'il expédiait à la mort, plus ou moins prestement en fonction des sentences, glissaient sur lui. Puis, le doute s'était insinué en lui, un doute tenace. Cette femme n'avait jamais failli, jamais préféré un mensonge confortable afin de s'épargner l'horreur des flammes. Elle n'avait pas hurlé, ne s'était point débattue, résistant à la peur abjecte lorsque les flammes avaient léché le bas de sa robe.

Marie avait choisi une effroyable mort pour clamer son innocence, son honneur et celui de son défunt époux.

L'univers, somme toute confortable, du Maître de Haute Justice avait basculé à cet instant. Une sorte d'urgence indéfinissable le tendait depuis. Jusque-là, Hardouin cadet-Venelle ne s'était jamais interrogé sur son existence, l'imaginant à la manière d'une eau de modeste turbulence. Où se rendait-elle ? Vers quel océan ? Quelle importance, en vérité ? Il le découvrirait un jour ou l'autre. L'absolue indifférence d'Hardouin pour son futur avait volé en éclats. Il n'était plus le détail semé par un dessein occulte, l'interchangeable virgule d'une phrase de Dieu. Sans avoir l'outrecuidance de se sentir investi d'une mission, la conviction d'être devenu un outil s'était alors imposée à lui. Un parfait, implacable outil de justice dont la fonction consistait à restituer au Tout-Puissant Son droit absolu : rappeler à Lui Ses créatures à Son vouloir. Des juges bafouaient chaque jour ce droit en privant de vie des innocents. Une effarante comptabilité s'en était suivie.

D'autant plus insupportable qu'Hardouin cadet-Venelle était incapable de se souvenir des noms, des visages de ceux qu'il avait tourmentés¹ d'horribles façons, de ceux qu'il avait exécutés, adoptant en ces circonstances le chemin d'oubli que lui avait enseigné son père. Dès qu'il pénétrait dans une salle de Question, il ne les voyait plus, ne percevait plus leurs suppliques, leurs gémissements ou leurs hurlements. Seules leurs odeurs d'agonie lui parvenaient. Pour lui, en cet instant, les condamnés avaient déjà quitté le monde des vivants.

Hardouin cadet-Venelle n'avait jamais douté de la démonstration de son père, un homme vertueux et peu bavard, et de sa mère, la bourrelle², fille d'un exécuteur de l'est du royaume. On se mariait entre soi et les grandes familles d'exécuteurs partageaient toutes un lien de parentèle, puisque aucune femme issue d'un autre milieu n'aurait accepté si infamantes épousailles. Des êtres se fourvoaient, dont bon nombre avec indulgence pour leurs actes blâmables et impies. Après leur jugement, il fallait bien que quelqu'un se chargeât de l'exécution de la sentence, épargnant aux bons chrétiens de souiller leurs mains de sang comme jadis*. Les Maîtres de Haute Justice ne condamnaient pas, pas plus qu'ils ne distribuaient punitions de tourment ou de mort, simples instruments d'une justice par d'autres³ rendue. Cette absence de responsabilité, de choix se trouvait au demeurant résumée dans leur titre « d'exécuteur ».

Sans doute s'était-il rassuré, songeant que son frère aîné reprendrait la charge paternelle. Jusqu'au décès prématuré de celui-ci. Hardouin n'avait pas quatorze ans⁴ lorsqu'il avait

1. Le terme est très fort à l'époque et désigne des tortures physiques.

2. Épouse du bourreau. Il y a eu des femmes bourreaux, mais elles n'appliquaient les sentences qu'aux femmes.

3. Le même déni psychologique est retrouvé chez nombre d'exécuteurs, même modernes.

4. Charles Sausson hérita en 1726 de la charge de bourreau de son père alors qu'il était âgé de sept ans.

levé et abattu l'épée pour la première fois sur le col d'un nobliau. L'homme avait étranglé son épouse et étouffé sa nouvelle-née, incapable ensuite d'expliquer son geste de dément. Il était agenouillé devant la haute bille de bois, avait tendu les bras sur les côtés ainsi que le lui indiquait le tout jeune exécuteur, et sourit, expliquant :

— De grâce, hâtez-vous, messire bourreau, que je les rejoigne enfin. Sans doute ma mie¹ chérie saura-t-elle pourquoi je l'ai occise ainsi que notre enfanchonne.

Un des rares souvenirs d'exécution de M. Justice de Mortagne.

Une vertigineuse comptabilité, en vérité. Une comptabilité si confuse que cadet-Venelle avait accepté de prêter aide à Arnaud de Tisans dans deux enquêtes, l'une concernant l'exécution pour assassinat d'une simple, Évangeline Caquet, et les meurtres de petits traîne-ruisseaux² de Nogent-le-Rotrou. En échange de la vie de Jacques de Faussey et de l'honneur restitué publiquement à Marie de Salvin, ainsi que de son inhumation en terre consacrée, aux côtés de son époux.

En dépit de la réputation sans tache de messire de Tisans, Hardouin s'en était d'abord défié, le sachant tenaillé entre son sens de la justice et son obéissance aux puissants. Une obéissance qui virait à la coupable crédulité. Qu'avait à faire un Charles de Valois, ou même son grand bailli d'épée, feu l'arrogant Adelin d'Estrevers, du décès de petits miséreux ? À ceci près que ces ventres creux-là étaient nogentais. Charles de Valois convoitait la prospère cité, possession bretonne plantée en terre de Perche, ou plus exactement ses impôts et son florissant négoce. Adelin d'Estrevers avait donc grassement rémunéré Maurice Desprès, le premier lieutenant du bailli de Nogent,

1. Le terme, également utilisé au masculin, soulignait indifféremment à cette époque un lien amical ou amoureux.

2. Dans les expressions « saute ou traîne-ruisseaux », « ruisseaux » est à comprendre comme la rigole qui courait au milieu des rues pour emmener les eaux usées.

à charge pour lui d'enlever, de tuer et de martyriser treize petits va-nu-pieds. L'ignoble grand bailli d'épée comptait sur la mollesse et l'incurie de Guy de Trais, lesquelles n'avaient guère tardé à se manifester, pour provoquer le mécontentement de plus en plus houleux de la population. Le plan d'Estrevers aurait pu fonctionner. Son déroulement était assez simple : incapable d'arrêter le monstre qui sévissait, Guy de Trais, honni par la ville dont il avait la charge, fragiliserait grandement la position de Jean II de Bretagne*, son suzerain. Le roi Philippe le Bel*, connu pour ses emportements et ses décisions de poigne, s'en offusquerait. S'il administrait la Bretagne tel un bon et efficace père de famille, Jean II n'avait guère hérité de l'envergure de son père ou de son grand-père, ni de leur tempérament de fougue. Sous la coupe de Philippe, il céderait la belle châtellenie de Nogent si le Capétien l'exigeait. Elle tomberait alors, telle une belle caille dodue, dans le giron de Charles de Valois. Estrevers se délectait par avance des avantages et privilèges que lui vaudrait son magnifique service au frère du roi. Mais le sort s'en était mêlé. Deux imprévisibles grains de sable avaient grippé la sournoise mécanique. Jean II avait péri écrasé par l'éboulement d'un mur, dans la montée de Gouguillon, lors qu'il menait la mule du pape Clément V* à Lyon¹. Le duché revenait donc à son fils Arthur. Arthur II, père d'alliance d'Isabelle de Valois, fille de Charles. La donne changeait puisque rien ne permettait de supposer qu'il aurait l'échine aussi souple que son père vis-à-vis du royaume de France. Dans l'attente de le vérifier, mieux valait ne point l'ulcérer avec sa seigneurie de Nogent-le-Rotrou, au risque qu'il joue les aguichieuses² avec le voisin anglais. Le deuxième grain de sable s'était révélé encore plus irritant : Hardouin cadet-Venelle, pour une fois juge et bourreau. Il avait ôté à l'assassin

1. Le 16 novembre 1305.

2. Aguicheuse. Du francique *guiche*, « courroie », indiquant l'idée d'attirer vers soi.

d'enfants le goût du meurtre et du lucre, de définitive manière. Desprès avait donc rendu sa vile âme, et son commanditaire Adelin d'Estrevers l'avait bien vite rejoint en enfer. Toutefois, d'après ce qu'avait conté à mi-mots Guillaume de Nogaret à Arnaud de Tisans, Valois ignorait les agissements de maudit de son grand bailli d'épée, d'autant qu'en la matière, un total aveuglement l'arrangeait.

Tisans était donc devenu le débiteur de l'exécuteur. Cadet-Venelle ne doutait pas qu'Adelin d'Estrevers aurait accusé le sous-bailli des pires méfaits pour l'envoyer au chafaud¹ à sa place, le cas échéant.

Le meurtre d'Henriette de Tisans avait encore rapproché les deux hommes si dissemblables. Non pas son meurtre, mais les révélations au sujet de sa puanteur d'âme.



La tête désagréablement légère, l'exécuteur des hautes œuvres se vêtait avec lenteur. Il lui fallait convaincre Arnaud de Tisans. Au plus vite. Avant que celui-ci, pressé par une sottise envie de vérité, ne rende publique l'irréparable flétrissure de sa fille.

Le souvenir de sa visite à Mme de Gausbert fit une nouvelle incursion dans son esprit. Il se revit pénétrant dans l'immense parloir glacial alors qu'ordre de brièveté lui avait été transmis par la semainière² de tour³. L'abbesse se tenait très droite sur sa chaire⁴ réservée. Impressionné par l'autorité qui émanait de la petite femme, il avait commencé par :

1. A donné « échafaud ». Grande planche montée sur tréteaux ou, parfois, grenier.

2. Moniale que l'on affectait à une tâche particulière chaque semaine.

3. Le judas pivotant de la porte principale qui permettait de voir et de parler aux étrangers au monastère.

4. Siège de personnage important, en général à dossier richement sculpté, surélevé, parfois surmonté d'un dais.

— Tout d'abord, peut-être serez-vous soulagée d'apprendre que Mme Mahaut de Vigonrin, votre nièce, n'a point enherbé, ni ne s'est livrée à aucun sacrilège. Je le prouverai, et elle recouvrera la liberté et sa réputation sans tache.

Elle l'avait considéré d'un inscrutable regard avant de répondre :

— Voici nouvelle de nature à réjouir le cœur d'une tante.

Le visage impavide, elle s'était appuyée contre le haut dossier sculpté de sa chaire, déclarant d'une voix distante :

— Dieu, dans Son infinie sagesse, a prévu d'étranges créatures. En êtes-vous une, bourreau ?

Pourquoi cette scène lui revenait-elle avec tant de précision ? Il n'aurait su le dire.

À l'évidence, le bouleversant fantôme de Marie de Salvin lui avait servi de fil d'Ariane pour le mener jusqu'à sa cadette, injustement accusée du pire des crimes de sang : l'enherbement. Enherbements multiples, si l'on en croyait la baronne mère Béatrice de Vigonrin et sa fille Agnès de Malegneux, qui avaient retrouvé de la poudre de plomb* dans le psautier évidé de Mahaut. Un psautier désacralisé, rendu obscène par le sang qui barbouillait le Christ de sa page de garde, par le crapaud desséché qu'il renfermait. Mahaut, accusée d'avoir occis son beau-père et son époux, tous deux François de Vigonrin, d'avoir tenté d'assassiner son unique enfant, le petit Guillaume, héritier du titre et des biens. Le destin avait alors joué un des tours qu'il affectionne tant.

Mahaut de Vigonrin avait été traînée, enchaînée, derrière deux roncins¹ par les rues de la ville, jusqu'à la prison du château Saint-Jean². Lorsque son regard l'avait frôlée, Hardouin avait cru à un stupéfiant miracle. Son amour, ses

1. Cheval de charge, lourd, par opposition au destrier plus rapide mais plus fragile.

2. Le premier donjon de pierre date du XI^e siècle, l'aménagement des contreforts et la construction de la large enceinte circulaire du XII^e.

prières avaient réussi à tirer Marie de Salvin des griffes de la mort. Jusqu'à ce qu'il découvre que les deux sœurs se ressemblaient telles jumelles. Et soudain, tout avait été limpide : Marie l'avait mené céans afin qu'il sauve sa cadette d'une mort affreuse et injuste.

Hardouin, conscient de sa faiblesse d'homme envers ce double de Marie, s'était admonesté. Devenu outil de justice, un emballement de cœur ou de sens ne devait pas lui troubler le jugement.

Toutefois, Antoine Méchaud, mire¹ de Nogent-le-Rotrou, lui avait prouvé l'innocence de Mahaut alors qu'il l'assommait de questions au sujet de l'enherbement par le plomb. Le praticien, encore vert en dépit de sa bonne cinquantaine d'années², avait hésité, puis blêmi, s'écriant :

— Que n'y ai-je pensé plus tôt ! Ah, quel vieil imbécile ! Pas d'oligurie ! Aucun des trois ! Je me souviens que François de Vigonrin, le fils, en pleurait d'humiliation parce qu'il avait pissé³ au lit, tel un enfançon, conséquence des multiples infusions et bouillons que je forçais dans son gosier !

Le mire avait alors expliqué à l'exécuteur des hautes œuvres que l'oligurie désignait une importante raréfaction des urines émises, signe d'une intoxication aiguë au plomb.

Or donc, une unique conclusion s'imposait : Mahaut n'était pas coupable ! Elle lui avait bouleversé le cœur. Il le prouverait. Elle ressortirait libre et lavée de tout soupçon. Aussitôt, son exaltation retomba. Mais qu'imaginait-il, à la fin ? Qu'une baronne, d'excellente noblesse, reconnaissante d'avoir été sauvée du bûcher de justice, réservé aux enher-

1. Le mire, laïc, exerçait la médecine après quelques années d'études. Le médecin, docteur en médecine et clerc, ne pouvait fonder une famille. Les deux professions furent réunies au XV^e siècle.

2. Un âge déjà avancé à l'époque.

3. Les termes « pisser », « cul », « merde » n'étaient pas grossiers à l'époque.

beurs, l'allait aimer et chérir lorsqu'elle apprendrait qu'il était de bas¹ et surtout bourreau ? Avait-il soudain perdu le sens ?

On les détestait, les méprisait, alors même qu'on les craignait. Étrangement, les bons chrétiens qui décidaient de la torture ou de la mort exécraient ceux chargés d'exécuter leurs arrêts. Leur pain était retourné chez les fourniers² ou boulangers, pour que nul ne s'y trompât. Le pain du bourreau, du sang. Leurs enfants ne pouvaient fréquenter aucun autre de leur âge. Eux-mêmes étaient exclus de spectacles ou de tavernes. On se signait en baissant la tête lorsque l'on apercevait le baston³ cousu sur leur manche, destiné à les signaler aux yeux de tous. Des sous-hommes, pis que des serfs* au point qu'inexistants, ils n'avaient même pas à se découvrir devant le roi. Et pourtant, on les cajolait, on les dorelotait⁴, leur attribuant maints privilèges, inquiets à l'idée qu'ils puissent abandonner leur office. Qui accepterait alors de torturer un homme ou une femme durant des heures ? Tuer est relativement simple. Il suffit d'une haine, d'un emportement, d'une terreur, de quelques instants de basculement. Torturer exige un esprit différent, un monstre ou alors un professionnel capable d'oublier qu'il torture. Eux.



Il se laissa choir d'accablement sur son lit. Ah, mon Dieu ! Si madame Mahaut venait à apprendre qu'il exerçait office de bourreau, sans doute préférerait-elle la lame de son épée

1. De bas ou de haut lignage.

2. Ceux qui cuisaient le pain, le plus souvent en dehors des villes à cause du risque d'incendies. Les boulangers servaient le plus souvent de dépôts de pain.

3. Pièce de tissu jaune ou rouge figurant un bâton qui représentait une potence.

4. De *dorelot*, « chéri, favori », en ancien français.

à feuille¹, *Enecatrix*², à sa main. La mort plutôt que le dés-honneur, la dégradation. À l'évidence, Mahaut, à l'instar de sa sœur Marie, était de cette trempe qui jamais ne se compromet, qui jamais ne s'avilit. S'il ne l'en aimait que davantage pour cette force, cette magnifique obstination, elle lui briserait le cœur encore plus sûrement.

Et pourtant, il était riche, très riche. Bien plus riche que les Vigonrin, qu'Arnaud de Tisans, que tous les gens de noblesse qu'il côtoyait. Il avait bien employé cet argent, achetant de précieux ouvrages, de beaux meubles, de bouleversantes peintures en plus d'investir sagement. Mais richesse ne vaut pas rang et encore moins sang.

Il se souvint.

Ce veuf très fortuné, dont tous les enfants avaient trépassé avant lui, un mercier³. M. Justice de Mortagne revoyait, comme si leur rencontre datait de la veille, le vieux bonhomme de forte gueule et de robuste carcasse, en dépit de son état. Le mercier l'avait fait mander au soir échu, par souci de discrétion. Parce qu'il ne souhaitait pas que des voisins vissent pénétrer un bourreau chez lui ou parce que fort malade, presque à l'agonie, il redoutait la cuirée⁴ de ses rivaux d'affaires ? Une servante inquiète l'avait fait pénétrer dans la belle demeure qu'il habitait aujourd'hui. Le vieillard d'au moins soixante ans râlait, tout en pestant parfois. Une énorme tumeur déformait son cou, à proximité d'une artère. Les bourreaux étaient renommés pour leur sûreté de main et leur vaste connaissance de l'anatomie. On ne fait jamais aussi bien souffrir que lorsque l'on sait où faire mal, surtout lorsque l'on a ordre de maintenir un condamné longtemps

1. Épée à deux mains, avec une lame mince et large, réservée aux décapitations.

2. Celle qui donne la mort.

3. Une corporation très riche et très respectée qui rejoindra vite la bourgeoisie.

4. De « cuir ». A donné « curée ».

en vie. Ils se transformaient donc souvent en chirurgiens, un art si méprisé que les médecins l'abandonnaient volontiers aux barbiers. Hardouin avait saoulé le bonhomme et excisé la tumeur, offrant à son patient d'une nuit un inespéré cadeau : quelques années de vie parfaites, puisqu'il croyait sa mort imminente.

Il avait ensuite rendu de secrètes visites au mercier qui savourait son sursis avec une réjouissante gourmandise. Ils partageaient quelques gorgeons, quelques anecdotes, et se quittaient en excellente cordialité. Hardouin avait fini par apprécier en sincérité cet homme sans illusion mais sans fiel, qui se moquait de l'avis de tous au point d'en devenir très drôle. De sa femme, il disait : « Quel beau cul, mais quel vil caractère ! » Du bailli qui le soupçonnait de fraudes, il affirmait : « Bah, s'il court aussi vite que je l'emmerde, il est déjà loin ! » De Dieu, il certifiait : « De deux choses l'une, mon gars : où Il sait tout et voit tout et nous aurons bon commerce. Où Il est aussi aigre et mesquin que feu mon épouse et je la Lui laisse sans dispute ! »

Quelle n'avait pas été la surprise du jeune bourreau d'alors quand, quelques années plus tard, il avait appris le décès du mercier et surtout l'existence d'un testament dans lequel celui-ci lui léguait sa considérable fortune, hormis quelques dons à de fidèles serviteurs. Hardouin avait investi finement, l'argent continuant d'affluer. Certes, il aurait alors pu partir, changer de nom. Étrangement, il n'y avait pas véritablement pensé, suivant un cours tracé, tel celui d'une rivière de faible turbulence.



Tout basculait aujourd'hui. À cause – grâce ? – à Marie... non à Mahaut. Il pouvait élire domicile n'importe où, jouer au bourgeois rentier même au creux de la capitale. Après tout,

LE TOUR D'ABANDON

peu de gens connaissaient le bourreau. Il n'avait même plus de nom hormis celui de sa fonction et de sa ville d'exercice : M. Justice de Mortagne. Il pouvait enfin devenir Hardouin Venelle en un lieu neuf, vierge de toutes traces de son passé.

Mais aurait-il le front, la lâcheté de mentir à madame Mahaut sur ses trente premières années de vie ? Aurait-il la bassesse de nier l'existence de son père et de sa mère, gens de dignité ?


Assez. Assez avec ces chimères de donzelle ! Pour l'instant il devait la sauver du pire. Ensuite, seulement ensuite, pourrait-il lui offrir son cœur. Libre à elle de le piétiner ou de le chérir.

Il se décida enfin à descendre pour se restaurer. Maîtresse Hase devait avoir préparé son souper¹ du matin.

1. Le dîner ou le souper constituait le premier repas de la journée. En réalité, on « soupa » à chaque repas puisqu'on servait de la soupe. « Dîner » devint ensuite notre actuel déjeuner et « souper » notre « dîner ».

IV

Nogent-le-Rotrou, décembre 1305, plus tard

uy de Trais, bailli de Nogent-le-Rotrou, n'avait pas osé annoncer à Énora, sa ravissante épouse, la teneur de la missive qu'un messenger exténué par sa longue route lui avait tendue à l'après-midi. Une missive portant le sceau ducal breton. Sa brève lecture lui avait fait monter aux yeux des larmes d'humiliation et il lui avait semblé que le monde s'écroulait autour de lui. Furieux et égaré, il s'était terré dans le luxueux bureau de l'hôtel particulier que sa fonction lui offrait, avalant d'un trait trois verres de vin d'épices, tentant de contrôler le tremblement de ses mains.

Au-delà des ombres dangereuses soudain massées au-dessus de son avenir, du cuisant camouflet, il s'inquiétait de la réaction de son épouse, héritière d'une longue et prestigieuse lignée de guerriers celtes. Certes, elle détestait ce coin de terre, peuplé de bouffeurs de sangliers¹, ainsi qu'elle nommait les Français, en breton, par prudence. D'ailleurs, ne répétait-elle pas :

— Entre deux scrofulas², je préfère l'angloise !

1. Excellents éleveurs, notamment de cochons, les Celtes mangeaient rarement du sanglier, animal hautement respecté que l'on ne chassait que pour prouver sa valeur.

2. On rangeait sous cette dénomination à peu près toutes les maladies à manifestations dermatologiques dont les écrouelles. En latin *scrofulae*, de *scrofa*, « truie », le terme au figuré était très injurieux.

La décevrait-il ? À la rage du bailli de Nogent-le-Rotrou se mêlait maintenant la crainte qu'elle le méprise. Il relut la missive pour la vingtième fois.

« Messire de Trais, monsieur notre bailli en notre seigneurie de Nogent-le-Rotrou.

Nous est venu aux oreilles un bien méchant conte qui nous déplait fort. Il semblerait que vous ayez fait assaut d'incompétence et d'arrogance en une abjecte affaire de meurtres d'enfants miséreux, jusqu'à provoquer l'ire de notre peuple nogentais. Il semblerait qu'un trucheur¹, fallacieusement accusé par votre premier lieutenant, ait payé de sa piètre existence votre incapacité. Pis, il semblerait que ledit lieutenant, homme par vous choisi afin de vous seconder en affaires de justice, ait été l'impie coupable. En revanche, il est acquis que votre inacceptable balourdise fit de notre duché la risée de la cour du Louvre.

Pour ces motifs, ordre vous est donné de quitter au plus presto, à l'après-demain, votre office en la ville afin de vous présenter par-devers nous et de nous exposer vos justifications, dont nous souhaitons vivement qu'elles nous convainquent.

Arthur II*, duc de Bretagne. »

Guy de Trais en eut à nouveau la gorge sèche. S'il avait jaugé le père, Jean II*, prématurément trépassé un mois plus tôt, il ne connaissait guère son fils, Arthur. Dans un sursaut, il se leva avec l'intention de faire prévenir son épouse de sa visite en ses appartements, mais le courage lui fit défaut et il se laissa choir lourdement sur son fauteuil, l'arrière de son crâne heurtant le haut dossier sculpté. Qu'allait-elle penser de lui ? S'ajoutait à son amour pour la jolie et drôle donzelle²,

1. Qui mendiait par paresse. Injurieux.

2. À l'époque jeune fille ou jeune femme de qualité.

cette espèce de reconnaissance dont il ne parvenait à se défaire. De fait, Énora était plus intelligente que lui, qui se sentait parfois pataud à ses côtés. Elle possédait un sens politique déroutant pour une représentante de la douce gent mais, prudente encore, ne le manifestait qu'en intimité. De plus, elle descendait d'un des plus beaux sangs bretons. Aussi, il lui avait semblé que l'univers s'offrait à lui lorsqu'elle avait consenti à lui confier sa main et sa vie. Dieu du ciel, qu'allait-elle penser !



Énora aimait son mari, un peu à la manière d'un fils de dix ans plus vieux qu'elle. Certes, il ne s'agissait guère d'un de ces émois puissants de femme amoureuse. Cependant, Énora avait senti en Guy la possibilité de vivre véritablement, en utilisant l'intelligence et les dons que lui avait accordés le Seigneur. Bouillonnante de vitalité, l'idée d'une vie d'épouse et de mère confinée aux tâches réservées à celles de son sexe lui donnait le tournis et l'envie de dégorger. Aussi s'attachait-elle à protéger son époux des chauchetrepes¹ semées sous ses pas et surtout de lui-même.

Depuis quelque temps, une intuition assombrissait les jours et les nuits de la jeune femme, en dépit du masque joyeux qu'elle maintenait en permanence. Guy, flatté de son office de bailli, n'avait sans doute jamais compris qu'il représentait un pion interchangeable dans un sournois jeu politique. Le destin des pions est d'être sacrifié pour sauver le roi et la reine de l'échiquier. Or Guy faisait maintenant partie de son clan, et Énora se savait prête à le défendre bec et ongles. Encore fallait-il qu'il consente à se confier à elle. Que faisait-il, cloîtré dans son bureau depuis l'après-souper

1. Chausse-trape. De *chaucher*, « fouler », et *treper*, « trépigner ».

N° d'édition : L.01ELIN000288.N001
Dépôt légal : février 2014